



2005
Rapport annuel

**Corporation de financement
des municipalités du Nouveau-
Brunswick**

Rapport annuel 2005

Publié par:

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

mai 2006

Services de design:

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:

Services d'imprimerie, Approvisionnement et services

ISBN 1-55396-270-2

ISSN 0847-2440

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table de matière

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.....	1
Législation.....	1
But.....	1
Administration.....	1
Administrateurs nommés.....	2
Exécutif de la Corporation.....	2
Année financière.....	2
Garanties pour les investisseurs.....	3
Activité financière en 2005.....	4
Liste des prêts accordés aux municipalités – cités et villes.....	6
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages.....	7
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite).....	8
Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales.....	9
États Financiers.....	11
Bilan.....	13
États des résultats et des bénéfices non répartis.....	14
États des flux de trésorerie.....	15
Résumé des principales conventions comptables.....	16
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales.....	16
Dette obligataire.....	17
Instruments financiers.....	18

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Législation

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, chapitre N-6.2 des Lois du Nouveau-Brunswick 1982 (appelée ci-après la «Loi»), qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983.

But

La Corporation a pour but de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par le biais d'une autorité centrale d'emprunt.

La Loi interdit à toute municipalité ou entreprise municipale d'émettre ou de vendre des valeurs, sauf à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au gouvernement du Canada, à la province du Nouveau-Brunswick, à un fonds de réserve établi par la municipalité en vertu de l'article 90 ou 189 de la *Loi sur les municipalités*, d'un fonds d'amortissement établi par la municipalité en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les débetures municipales* ou à un fonds en fiducie dont elle est fiduciaire.

Sont exemptes de l'application de la Loi les valeurs venant à échéance en moins d'un an qu'une municipalité ou une entreprise municipale peut émettre à une banque à charte, à une compagnie de fiducie ou à une caisse populaire, à titre de preuve d'un emprunt temporaire.

Administration

La Corporation est composée de six administrateurs nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Administrateurs nommés

John E. Mallory	Sous-ministre des Finances Province du Nouveau-Brunswick
John Dicaire	Sous-ministre adjoint Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
C. Ann Flewelling	Directrice des politiques générales et gestion des risques Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
Hermel Vienneau	Sous-ministre de L' Environnement et des Gouvernements locaux Province du Nouveau-Brunswick
H. Thomas Eno	Directeur general, Finances Cité de Moncton
Michael Beal	Trésorier Ville de Sackville

Exécutif de la Corporation

John E. Mallory	Président
John Dicaire	Vice-président
Dan Rae	Secrétaire-Trésorier

Des fonctionnaires de la province du Nouveau-Brunswick sont chargés de la gestion.

Année financière

L'année financière de la Corporation débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Garanties pour les investisseurs

Conformément à la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*, avant de présenter une demande à la Corporation pour le financement d'une dépense en capital, toutes les municipalités ou entreprises municipales, sauf la cité de Saint John, doivent obtenir l'autorisation du Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour engager une dépense en capital.

Aux termes de la Loi, le lieutenant-gouverneur en conseil peut garantir le paiement du capital, des primes, s'il en est, et des intérêts sur toute valeur émise par la Corporation.

La Loi oblige aussi le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux à payer à la Corporation, sur demande, toute somme d'argent due à la Corporation par les municipalités ou entreprises municipales en défaut.

Activité financière en 2005

En 2005, la Corporation a vendu deux séries de débetures, toutes deux garanties par la province du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le capital et les intérêts. L'une des séries a été vendue sur le marché des obligations canadiennes et l'autre a fait l'objet d'une vente privée. Les revenus moins les dépenses d'émission ont été prêtés aux municipalités et entreprises municipales avec les débetures payables à la Corporation comme garantie. Les séries publiques ont été émises sous la forme de certificat global en séries entièrement nominatif immatriculé au nom de La Caisse Canadienne de Dépôt de Valeurs Limitée ("CDS"). Les séries sont détenues par la CDS. Les droits des propriétaires véritables sont représentés au moyen d'inscriptions en compte d'institutions financières agissant.

Série AS

Montant du capital	21 781 000 \$
Date d'émission	Le 7 juillet 2005
Date d'échéance	7 juillet 2006 à 2015
Assureurs	Un syndicat financier dirigé par: RBC Dominion Securities Inc.
Agent comptable des registres et payeur	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

Échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2006	1 659 000 \$	2,850%
2007	1 710 000	3,050
2008	1 758 000	3,250
2009	1 760 000	3,400
2010	1 782 000	3,600
2011	1 519 000	3,800
2012	1 579 000	3,950
2013	1 603 000	4,100
2014	1 668 000	4,250
2015	6 743 000	4,350

Série AT

Montant du capital	75 023 000 \$
Date d'émission	Le 7 décembre 2005
Date d'échéance	7 décembre 2006 à 2015
Assureurs	Un syndicat financier dirigé par: RBC Dominion Securities Inc. CIBC World Markets Inc.
Agent comptable des registres et payeur	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

Échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2006	5 119 000 \$	3,750%
2007	5 289 000	3,750
2008	5 432 000	3,875
2009	5 484 000	4,000
2010	5 846 000	4,000
2011	5 037 000	4,125
2012	5 221 000	4,125
2013	5 412 000	4,250
2014	5 608 000	4,250
2015	26 575 000	4,375

Liste des prêts accordés aux municipalités – Cités et villes

	2005			
	Capital impayé au 31 déc. 2004	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2005
Cités				
Bathurst	18 224 000 \$	2 442 000 \$	2 337 000 \$	18 119 000 \$
Campbellton	11 137 000	2 449 000	2 070 000	10 758 000
Dieppe	34 533 000	3 158 000	13 826 000	45 201 000
Edmundston	17 647 000	3 260 000	9 330 000	23 717 000
Fredericton	75 000	75 000	0	0
Miramichi	28 747 000	2 903 000	6 838 000	32 682 000
Moncton	86 365 000	13 575 000	19 158 000	91 948 000
Saint John	101 685 000	15 954 000	11 200 000	96 931 000
	<u>298 413 000 \$</u>	<u>43 816 000 \$</u>	<u>64 759 000 \$</u>	<u>319 356 000 \$</u>
Villes				
Beresford	2 211 000 \$	467 000 \$	925 000 \$	2 669 000 \$
Boucouché	531 000	84 000	108 000	555 000
Caraquet	3 190 000	547 000	760 000	3 403 000
Dalhousie	5 227 000	731 000	1 006 000	5 502 000
Grand Bay/Westfield	934 000	224 000	0	710 000
Grand-Sault	9 184 000	1 001 000	4 790 000	12 973 000
Hampton	3 109 000	197 000	175 000	3 087 000
Hartland	298 000	62 000	90 000	326 000
Lamèque	897 000	151 000	0	746 000
Nackawic	317 000	73 000	125 000	369 000
Oromocto	1 894 000	361 000	0	1 533 000
Quispamsis	10 181 000	1 312 000	1 065 000	9 934 000
Richibucto	1 188 000	893 000	1 753 000	2 048 000
Riverview	12 403 000	1 623 000	3 000 000	13 780 000
Rothesay	11 486 000	972 000	0	10 514 000
Sackville	5 833 000	988 000	776 000	5 621 000
St. Andrews	3 611 000	416 000	953 000	4 148 000
St. George	357 000	46 000	215 000	526 000
Saint-Léonard	1 611 000	125 000	0	1 486 000
Saint-Quentin	1 869 000	150 000	250 000	1 969 000
St. Stephen	4 843 000	357 000	626 000	5 112 000
Shediac	6 909 000	945 000	0	5 964 000
Shippagan	3 281 000	399 000	443 000	3 325 000
Sussex	118 000	71 000	0	47 000
Tracadie-Sheila	1 618 000	434 000	685 000	1 869 000
Woodstock	2 599 000	642 000	560 000	2 517 000
	<u>95 699 000 \$</u>	<u>13 271 000 \$</u>	<u>18 305 000 \$</u>	<u>100 733 000 \$</u>

Liste des prêts accordés aux municipalités – villages

	2005			
	Capital impayé au 31 déc. 2004	Capital remboursé	Nouveaux Prêts	Capital impayé au 31 déc. 2005
Villages				
Alma	1 216 000	\$ 23 000	\$ 0	\$ 1 193 000
Atholville	2 908 000	302 000	497 000	3 103 000
Baker Brook	733 000	69 000	0	664 000
Balmoral	1 170 000	341 000	0	829 000
Bas-Caraquet	912 000	139 000	0	773 000
Bath	316 000	111 000	0	205 000
Belledune	3 075 000	245 000	790 000	3 620 000
Bertrand	216 000	54 000	61 000	223 000
Blacks Harbour	1 144 000	316 000	138 000	966 000
Blackville	107 000	7 000	0	100 000
Bristol	155 000	65 000	110 000	200 000
Cambridge-Narrows	0	0	350 000	350 000
Cap-Pelé	2 271 000	446 000	379 000	2 204 000
Centreville	153 000	74 000	308 000	387 000
Charlo	813 000	77 000	0	736 000
Chipman	907 000	124 000	0	783 000
Clair	495 000	269 000	205 000	431 000
Doaktown	880 000	79 000	0	801 000
Dorchester	67 000	23 000	20 000	64 000
Drummond	858 000	77 000	0	781 000
Eel River Crossing	247 000	216 000	146 00	177 000
Florenceville	1 478 000	208 000	0	1 270 000
Fredericton Junction	197 000	43 000	0	154 000
Gagetown	67 000	38 000	45 000	74 000
Grande-Anse	488 000	41 000	20 000	467 000
Grand Manan	272 000	64 000	0	208 000
Harvey	21 000	7 000	0	14 000
Hillsborough	136 000	53 000	300 000	383 000
Kedgwick	676 000	80 000	0	596 000
Lac-Baker	0	0	250 000	250 000
Legoulet	15 000	5 000	0	10 000
Maisonnette	52 000	9 000	0	43 000
McAdam	613 000	86 000	0	527 000
Memramcook	1 204 000	127 000	1 722 000	2 799 000
Minto	710 000	92 000	0	\$ 618 000

Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite)

	2005			
	Capital impayé au 31 déc. 2004	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2005
Villages (suite)				
Néguac	598 000 \$	154 000 \$	94,000 \$	538 000 \$
New Maryland	1 251 000	142 000	3 088 000	4 197 000
Nigadoo	753 000	38 000	0	715 000
Norton	114 000	20 000	0	94 000
Paquetville	1 100 000	216 000	101 000	985 000
Perth-Andover	182 000	47 000	0	135 000
Petitcodiac	468 000	102 000	60 000	426 000
Petit-Rocher	732 000	74 000	102 000	760 000
Plaster Rock	683 000	139 000	46 000	590 000
Pointe-Verte	413 000	111 000	35 000	337 000
Port Elgin	160 000	29 000	0	131 000
Rexton	481 000	84 000	330 000	727 000
Riverside-Albert	502 000	35 000	0	467 000
Rivière-Verte	233 000	61 000	0	172 000
Rogersville	205 000	39 000	600 000	766 000
Saint-André	336 000	21 000	0	315 000
Saint-Anne-de- Madawaska	491 000	92 000	0	399 000
Saint-Antoine	2 045 000	111 000	0	1 934 000
Saint-François-de- Madawaska	298 000	35 000	300 000	563 000
Saint-Isidore	151 000	44 000	235 000	342 000
Saint-Léolin	6 000	4 000	0	2 000
Saint-Louis-de-Kent	398 000	78 000	0	320 000
St. Martins	155 000	20 000	0	135 000
Salisbury	151 000	12 000	275 000	414 000
Stanley	241 000	32 000	28 000	237 000
Sussex Corner	719 000	128 000	52,000	643 000
Tide Head	97 000	87 000	86 000	96 000
	37 535 000 \$	5 865 000 \$	10 773 000 \$	42 443 000 \$

Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales

	<u>2005</u>			
	Capital impayé au 31 déc. 2004	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2005
Entreprises municipales				
La Commission des égouts d'Apohaqui	58 000	58 000	47 000	47 000
Comité mixte des services de police BNPP	138 000	13 000	0	125 000
COGEDES	0	0	200 000	200 000
COGERNO	2 360 000	244 000	0	2 116 000
Commission des égouts sanitaires d'Allardville	89 000	16 000	0	73 000
La Commission des égouts Val d'Amours	703 000	694 000	595 000	604 000
Commission de contrôle de pollution de la région de Fredericton	0	0	375 000	375 000
Commission des déchets solides région de Fredericton	2 204 000	436 000	300 000	2 068 000
Commission des déchets solides région de Fundy	18 589 000	2 050 000	0	16 539 000
La Commission des déchets solides Népisiguit-Chaleur	1 558 000	239 000	0	1 319 000
Commission des déchets solides Northumberland	132 000	64 000	0	68 000
Rothesay Regional Joint Board of Police Commissioner	811 000	27 000	1 450 000	2 234 000
Commission d'assainissement du grand Shediac	262 000	31 000	0	231 000
Commission des déchets solides sud-ouest	3 302 000	326 000	0	2 976 000
Westmorland-Albert Solid Waste Corp.	4 500 000	382 000	0	4 118 000
Total	34 706 000	4 580 000	2 967 000	33 093 000
Total général	466 353 000	\$ 67 532 000	\$ 96 804 000	\$ 495 625 000

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 2005



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2005 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

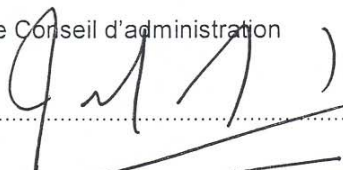
K. D. Robinson, c.a.


Fredericton, (N.-B.)
le 22 mars 2006

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	1 029 889 \$	1 081 181 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	5 109 889	5 140 970
Revenus de placements courus à recevoir	-	3 851
	<u>6 139 778</u>	<u>6 226 002</u>
Placements à long terme	689 000	405 000
Primes non amortis moins les escomptes	(185 739)	(138 523)
	<u>503 261</u>	<u>266 477</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 3)	<u>495 625 000</u>	<u>466 353 000</u>
	<u>502 268 039 \$</u>	<u>472 845 479 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	6 851 \$	2 667 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	5 122 567	5 150 433
Dette obligataire (note 4)	<u>496 147 000</u>	<u>466 638 000</u>
	501 276 418	471 791 100
Bénéfices non répartis	991 621	1 054 379
	<u>502 268 039 \$</u>	<u>472 845 479 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

.....

 administrateur

.....

 administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005**

	2005	2004
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	24 318 087 \$	23 313 994 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	144 126	158 939
Revenu de placement	27 849	46 859
	24 490 062	23 519 792
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	24 343 625	23 331 309
Amortissement des primes	(19 098)	5 243
Autres dépenses	228 293	91 514
	24 552 820	23 428 066
BÉNÉFICE (PERTE) NET DE L'EXERCICE	(62 758)	91 726
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 054 379	962 653
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	991 621 \$	1 054 379 \$

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005**

	2005	2004
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice (perte) net de l'exercice	(62 758)\$	91 726 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	(19 098)	5 243
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	11 249	13 934
	(70 607)	110 903
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	95 934 197	104 968 307
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(144 126)	(158 939)
Principal versé sur la dette obligataire	(67 295 000)	(60 739 000)
	28 495 071	44 070 368
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(95 790 070)	(104 809 368)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	67 532 000	61 024 000
Placements à long terme	(217 686)	257 734
	(28 475 756)	(43 527 634)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(51 292)	653 637
Encaisse au début de l'exercice	1 081 181	427 544
ENCAISSE à la fin de l'exercice	1 029 889 \$	1 081 181 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005

1. Généralités

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

b) Placements

Les placements à long terme sont inscrits à leur valeur nominale, et sont ajustés pour toutes primes non amorties moins les escomptes. Les escomptes et les primes sont reportés et amorties à titre de recettes selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

(a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débentures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Voici les montants du principal à recevoir dans chacun des cinq prochains exercices:

2003	70 900 000 \$
2004	66 788 000 \$
2005	58 842 000 \$
2006	55 129 000 \$
2007	47 751 000 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005

4. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 2005, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5,5% à 8,375%	34 442 000 \$	876 000 \$
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5,625% à 7,875%	19 028 000	4 397 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3,625% à 6,625%	38 610 000	8 554 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4,125% à 6%	36 187 000	10 573 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4,25% à 5,75%	34 346 000	10 895 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5,25% à 5,625%	26 566 000	8 612 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5,125% à 5,5%	29 838 000	12 852 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5,2% à 5,75%	31 633 000	14 518 000
**"AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5,7% à 6,5%	33 575 000	16 468 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6,1% à 6,4%	31 887 000	16 735 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6,125%	27 801 000	14 267 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4,45% à 6,2%	28 920 000	19 728 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2,45% à 5,5%	42 281 000	27 660 000
"AM"	12 juillet 2002	du 12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	38 567 000
**"AN"	23 déc. 2002	du 23 déc. 2003 à 2012	3,1% à 5,6%	24 625 000	18 113 000
"AO"	28 juillet 2003	du 28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,0%	41 532 000	34 894 000
"AP"	17 déc. 2003	du 17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	42 721 000
**"AQ"	8 juillet 2004	du 8 juillet 2005 à 2014	2,75% à 5,50%	27 040 000	25 029 000
"AR"	16 déc. 2004	du 16 déc. 2005 à 2014	2,75% à 4,80%	78 919 000	73 884 000
**"AS"	7 juillet 2005	du 7 juillet 2006 à 2015	2,85% à 4,35%	21 781 000	21 781 000
"AT"	7 déc. 2005	du 7 déc. 2006 à 2015	3,75% à 4,375%	75 023 000	75 023 000
				787 923 000 \$	496 147 000 \$

* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2006	70 713 000 \$
2007	66 659 000 \$
2008	58 778 000 \$
2009	55 135 000 \$
2010	47 836 000 \$

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005**

5. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des placements à court terme, des intérêts courus à recevoir, des revenus d'investissement à recevoir, des comptes créditeurs et des intérêts courus à payer est supposée équivaloir approximativement à sa valeur comptable en raison de son court terme jusqu'à échéance.

La juste valeur des placements à long terme est de 511 902 \$.

L'émission et la période de remboursement des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales, ainsi que la dette obligataire, sont dans la plupart des cas identiques, et pour chaque cas, l'actif et les obligations doivent être tenus jusqu'à échéance. Par conséquent, leur juste valeur est considérée comme équivalente à la valeur au pair.

Risque de taux

Le taux d'intérêt de la Corporation exigé sur les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales correspond à ses coûts d'emprunt et élimine ainsi le risque de taux.

Risque de crédit

Étant donné que l'article 14 de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick* prévoit le recouvrement de toute cessation de paiement des municipalités et des entreprises municipales par la Corporation, la provision pour créances douteuses n'est pas exigée.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Corporation à des risques importants de taux ou de crédit.